

PARTENARIAT

HANDBALL

BEAUSSAIS

RANCE

FREMUR

H

B

R

F



➤ QU'EST CE QU'UN PARTENAIRE POUR LE HBRF :

Pour nous, un partenaire c'est avant tout une entreprise, un particulier qui participe à la vie du club et avec qui le club entretient des relations particulières (Lettres d'information, invitation à des match, ...). Chaque partenaire bénéficie de son logo sur notre site internet.

➤ COMMENT PARTICIPER :

Il y a plusieurs solutions tels que le mécénat et le sponsoring.

- **Dans le cas du mécénat**, la somme versée à l'association ouvre droit à une réduction d'impôt. Les entreprises comme les particuliers peuvent soutenir l'association à travers le mécénat. Le partenaire est cité à chaque fois que l'action est mise en avant, mise en œuvre.
- **Le sponsoring** correspond au versement d'une somme avec en contre partie l'impression du logo et des coordonnées du partenaire sur un support.

➤ QUI CONTACTER :

Vous pouvez contacter le club soit par mail partenariat@hbrancefremur.com soit par téléphone auprès de Laurent PROGEAS au **06 64 02 25 70** ou Julien DUVAL au **06 70 59 66 60**

QUELLES ACTIONS

SONT MISES EN OEUVRE PAR LE CLUB

SOUS FORME DE MECENAT :



MECENAT DE COMPETENCES

Une société peut mettre à disposition un ou plusieurs salariés ou services à disposition de l'association.



La valorisation de ce service est éligible au mécénat et donc à la réduction d'impôt.

PACK 1

HBRF ALUMINIUM

SPONSORING

Insertion du logo de l'entreprise dans le diaporama mis en place lors des rencontres et des séances d'entraînements dans la salle de Pleslin-Trigavou.

50€/AN

VOTRE LOGO

PACK 2

HBRF BRONZE



MÉCÉNAT 200€/AN

AIDE AUX BÉNÉVOLES

Dans le cadre de la circulaire interministérielle DSS/AAF/A1/94-60 du 28 juillet 1994, le club peut indemniser les bénévoles investis. Le club souhaite ainsi remercier les encadrants d'équipes sportives pour leur investissement managérial lors des compétitions, à hauteur de 50€ / personne et par an. A titre d'information, nous avons 10 bénévoles qui rentrent dans le dispositif. La remise sera faite en fin de saison lors de l'AG.

➔ PACK 3

HBRF ARGENT



MÉCÉNAT 250€/AN

AIDE A L'ÉCOLE D'ARBITRAGE

Le club forme des juges arbitres jeunes. La formation est dispensée par des bénévoles avec des qualifications fédérales. Le club souhaite offrir aux jeunes une tenue et le matériel pour arbitrer. Le club souhaite également indemniser à hauteur de 3 à 5 € le jeune qui dirige une rencontre sportive. Le dispositif concerne en moyenne 5 à 8 jeunes par saison sportive.

➔ PACK 4

HBRF PLATINE

MÉCÉNAT 500€/AN



CLUB D'ENTREPRISES

Vous avez accès à un salon privé 1 fois par mois (premier WE du mois) en présence de nos partenaires. Vous pouvez inviter jusqu'à 2 personnes par WE.

Vous assisterez à la rencontre seniors du soir (selon le calendrier) et lors de la mi-temps, vous pourrez avoir accès à un salon avec boissons et gâteaux apéritifs.

Durant les 10 minutes de la pause, chaque entreprise présentera son activité.

L'objectif est de mettre en relation des entrepreneurs de notre territoire et ainsi créer une dynamique économique autour du sport.

➔ PACK 5

HBRF OR

SPONSORING 1000€/AN



PACK 1 + PARTENAIRE MAILLOT PRINCIPAL + PACK 4

Vous apparaissez en tant que partenaire principal (au choix côté ventre ou haut du dos) sur un jeu de maillots pour l'une des équipes du club ou de l'entente Emeraude HB. D'autres partenaires seront également présents sur le short ou les manches.

DEVENIR PARTENAIRES DU HBRF

C'EST BÉNÉFICIER D'AVANTAGES !

LE MÉCÉNAT ? UN APERÇU RAPIDE



➔ EN BREF

Le mécène ne recherche pas de contrepartie directe. L'association valorise le mécène avec l'apparition de son nom.

Le mécénat s'effectue sous forme :

- financier,
- en nature,
- en compétences.

➔ LES AVANTAGES

Des avantages fiscaux pour le mécène :

60% de la somme versée en réduction d'impôts dans la limite de 0,5% du CA HT.

Les dons en nature sont valorisés suivant la valeur vénale, la valeur en stock ou au prix de revient de la prestation.

Les dons en compétences sont chiffrés sur la base du salaire horaire brut + charges sociales.

➔ MISE EN ŒUVRE

- Signature d'une convention.

Côté Mécène :

- Un formulaire Cerfa n°2069-M-SDI.
- Réintégrer le montant du don au résultat comptable.
- Fourniture d'un document d'évaluation pour les dons en nature ou compétences.

Côté Association :

- Présenter des projets.
- Afficher des valeurs sociales, environnementales.
- Délivrer un reçu de don suivant un formulaire Cerfa.

Exemple de mécénat :

CA : 1000 000€ HT

Bénéfice : 30 000€

Versement de 1000€ par le mécène

Bénéfice fiscal après dépense au profit d'une association 30 000€

IS : une économie de 600€ d'impôt